



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente janvier deux mil dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX, M. CRINI, MME MONTIGNY, M. AIT-SLIMANE, M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANSU, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY, MME MION, MME GAUCHER, MME MILLERIOUX, MME BERTHET, M. NIVARD, MME PIETU, MME GRENIER-RIGNOUX – M. NADLER, MME JACQUELIN, M. HEMERET, M. LOUIS, MME BORDERIOUX, M. LEGENDRE, M. PAILLERET, M. LETOURNEAU, M.FAUCHEUX, MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. BOURDIN

Absents excusés :

M. SANDRIER	pouvoir à	MME MONTIGNY
M. MICHOUX	pouvoir à	M. SANSU
M. FOURNIE	pouvoir à	MME GAUCHER
M. COUTURIER	pouvoir à	M. DUMON
M. DELOINCE	pouvoir à	M. CHARLES
MME NIEUL	pouvoir à	MME BERTHET
M. NIVARD		
M. PETIT		
MME RAIMBAULT		

Arrivé en cours de séance : M. PIFFAULT (arrivé à partir du rapport n° DEL19/02)

ORDRE DU JOUR

- DEL19/01** **INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE DE FOËCY AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/02** **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**
- DEL19/03** **ELECTION D'UN 7ÈME VICE-PRÉSIDENT**
- DEL19/04** **CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/05** **DELIBERATION MODIFIANT LES STATUTS APRES L'INTEGRATION DE FOËCY**
- DEL19/06** **DELIBERATION MODIFIANT L'INTERET COMMUNAUTAIRE APRES L'INTEGRATION DE FOËCY**
- DEL19/07** **VOTE DU MONTANT PROVISoire DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**
- DEL19/08** **COUVEUSE D'ENTREPRISE SOLEN ANGELS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/09** **MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON – CONVENTION D'OBJECTIFS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/10** **ASSOCIATION ADIE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/11** **ASSOCIATION GEAR – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/12** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SALON DE COIFFURE « AU FIL DU RASOIR »**
- DEL19/13** **ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I - IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ELEMENT AUDIOVISUEL**
- DEL19/14** **ASSOCIATION ASTECH – ORGANISATION DE CAR TEC-INNO 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**
- DEL19/15** **GIP PROTOCENTRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/16** **INITIATIVE CHER – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/17** **ASSOCIATION ICERMA (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**
- DEL19/18** **OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**

.../...

- DEL19/19** ASSOCIATION STR@T'EMPLOI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019
- DEL19/20** HABITAT SOCIAL – CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL19/21** PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITES DE CONCERTATION – EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PLUIH
- DEL19/22** PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITES DE CONCERTATION – EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PLUIH
- DEL19/23** PLUIH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES
- DEL19/24** ACQUISITION DU CAMPING DE BELLON, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100), PROPRIETE DE LA COMMUNE DE VIERZON
- DEL19/25** BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF - CAMPING DE BELLON, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – SOCIETE CAMPO'VILLAGE VIERZON/ SOCIETE HOLYDAYINVEST
- DEL19/26** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON –
- DEL19/27** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DEL'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)
- DEL19/28** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DE L'YEVRE (SIVY) EN REPRESENTATION SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE FOÉCY
- DEL19/29** MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (SMAVAA)
- DEL19/30** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES» AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

AJOUT DE 2 DELIBERATIONS :

- DEL19/31** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET POUR L'UTILISATION DES DECHETTERIES PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE FOÉCY
- DEL19/32** CONVENTION DE RESERVATION DE BERCEAUX A LA CRECHE «A PETITS PAS » SITUEE SUR LA COMMUNE D'ALLOUIS

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie par Monsieur le Président.

**DEL19/01 INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE DE FOËCY AU SEIN DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-10, L2122-22 et L2122-23,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-671 du 20 juin 2012 modifié portant création de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'annexe à l'arrêté portant statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1469 du 14 décembre 2018 portant retrait des communes d'Allouis, Foëcy et Mehun-sur-Yèvre de la Communauté de Communes Cœur de Berry,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1470 du 14 décembre 2018 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à la Commune de Foëcy, ladite Communauté de Communes comptant ainsi avec l'adhésion de la Commune de Foëcy 11 communes membres, soit :

- Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Genouilly, Graçay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille, Thénieux, Vierzon

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1-0072 du 25 janvier 2019 constatant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,

Monsieur François DUMON, Président, procède à l'appel nominal des nouveaux conseillers communautaires.

✓ **Foëcy**

- Laure GRENIER RIGNOUX (titulaire)
- Jean-Louis NADLER (titulaire)
- Yvette JACQUELIN (titulaire)
- Didier HEMERET (titulaire)

- Alain LOUIS (titulaire)
- Marylène BORDERIOUX (titulaire)

✓ **Graçay**

- Jean-Pierre CHARLES (titulaire)
- Chantal BERTHET (titulaire)
- Jean-Pierre DELOINCE (titulaire)
- Hélène NIEUL (titulaire)

✓ **Vierzon**

- Philippe FOURNIE (titulaire)

Monsieur DUMON, Président, déclare :

- **installés dans leurs fonctions les conseillers communautaires,**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est ainsi composé :

- ✓ **Dampierre-en-Graçay**
 - Henri LETOURNEAU (titulaire)
 - Isabelle DOUCET (suppléante)
- ✓ **Foëcy**
 - Laure GRENIER RIGNOUX (titulaire)
 - Jean-Louis NADLER (titulaire)
 - Yvette JACQUELIN (titulaire)
 - Didier HEMERET (titulaire)
 - Alain LOUIS (titulaire)
 - Marylène BORDERIOUX (titulaire)
- ✓ **Genouilly**
 - Michel LEGENDRE (titulaire)
 - Sylvie SEGRET-DESCROIX (titulaire)
- ✓ **Graçay**
 - Jean-Pierre CHARLES (titulaire)
 - Chantal BERTHET (titulaire)
 - Jean-Pierre DELOINCE (titulaire)
 - Hélène NIEUL (titulaire)
- ✓ **Méry-sur-Cher**
 - Sylvain NIVARD (titulaire)
 - Rached AIT-SLIMANE (titulaire)
- ✓ **Nohant-en-Graçay**
 - Jean-Marc PETIT (titulaire)
 - Didier ROUX (suppléant)
- ✓ **Saint-Georges-sur-la-Prée**
 - Vincent FAUCHEUX (titulaire)
 - Daniel GIGOT (suppléant)
- ✓ **Saint-Hilaire-de-Court**
 - Alain PAILLERET (titulaire)
 - Jean-Michel JACQUET (suppléant)
- ✓ **Saint-Outrille**
 - Alain LEBRANCHU (titulaire)
 - Véronique DUPIN (suppléant)

✓ **Thénioux**

- Paul PIETU (titulaire)
- Delphine PIETU (titulaire)

✓ **Vierzon**

- Nicolas SANSU (titulaire)
- Marie-Hélène BODIN (titulaire)
- Jean-Claude SANDRIER (titulaire)
- Elisabeth HOVASSE-PRELY (titulaire)
- Fabienne MONTIGNY (titulaire)
- Solange MION (titulaire)
- Frédéric COUTURIER (titulaire)
- Jill GAUCHER (titulaire)
- François DUMON (titulaire)
- Jean-Marc DUGUET (titulaire)
- Djamila KAOUES (titulaire)
- Franck MICHOUX (titulaire)
- Céline MILLERIOUX (titulaire)
- Salvatore CRINI (titulaire)
- Jean ROUSSEAU (titulaire)
- Franck PIFFAULT (titulaire)
- Mary-Claude GRISON (titulaire)
- Bruno BOURDIN (titulaire)
- Martine RAIMBAULT (titulaire)
- Philippe FOURNIE (titulaire)

(La ville de Vierzon a 21 conseillers communautaires, sauf qu'elle n'en compte que 20 suite à la démission de Nadia ESSAYAN, qui n'a pu être remplacée car dans sa liste il n'y avait plus de femme)

DEL19/02 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/03 ELECTION D'UN 7ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Président,

Election du 7^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON, Président de la Communauté de Communes, propose la candidature de **Madame Laure GRENIER-RIGNOUX**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	37
A déduire : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	1
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés.....	36
Majorité absolue.....	18

A OBTENU :

Madame Laure GRENIER-RIGNOUX 36 voix

Madame Laure GRENIER-RIGNOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

DEL19/04 CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de maintenir les commissions telles que définies ci-dessous :

✓ Commission n° 1	Economie, Insertion, Formation
✓ Commission n° 2	Personnel, Mutualisation des services, Relations avec les collectivités
✓ Commission n° 3	Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
✓ Commission n° 4	Environnement, Aménagement du Territoire, Spanc, Canal de Berry, Habitat
✓ Commission n° 5	Voirie, Bâtiments culturels et sportifs, Eclairage public
✓ Commission n° 6	Communication, Congrès, Recherche et Innovation, Tourisme
- de proposer aux conseillers communautaires nouvellement installés de s'inscrire dans les commissions pour lesquelles ils souhaitent participer,
- de notifier la présente délibération à chaque conseiller communautaire inscrit dans une commission.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

Le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier les statuts ainsi :

2. Compétences optionnelles

2.2. Politique du logement et du cadre de vie

Suppression du 2^e alinéa : Étude du schéma d'accessibilité des équipements communaux et communautaires des communes de moins de 2 000 habitants.

3. Compétences facultatives

3.2. Éclairage public

- ✳ Pour les Communes rurales (**de moins de 2 500 habitants**) : modernisation, extension et entretien de l'éclairage public cohérent et coordonnée, ainsi que toutes études de faisabilité permettant d'améliorer l'éclairage public
- de notifier la présente délibération :
 - Aux communes membres,
 - A Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

Le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la DEL 18/90 du 5 juin 2018 définissant les intérêts communautaires ainsi :

1. Compétences obligatoires

1.1. Aménagement de l'espace

a) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- ❖ Aménagement rural : les actions relatives à l'aménagement rural concernant les communes rurales de moins de **2 500 habitants** :
 - L'aménagement de leurs espaces agricoles et forestiers : chemins pédestres de randonnée,
 - La mise en place de nouvelles technologies dans leur territoire,
- ❖ Les zones d'aménagement concerté sont considérées d'intérêt communautaire lorsqu'elles sont directement liées à des opérations concernées par une compétence transférée.
- ❖ Tous aménagements, constructions, réhabilitations, gestion et entretien des équipements touristiques :

- * Les 2 lavoirs de Dampierre-en-Gracay,
- * L'Abside St Martin à Gracay abritant l'office de Tourisme,
- * Le bâtiment abritant le Musée de l'Ocre à St Georges-sur-la-Prée,
- * Les anciens moulins de Gracay accueillant la Maison des Energies,
- * Le bâtiment abritant le Musée de la photographie à Graçay,
- * Le circuit touristique Zulma Carraud à Nohant en Graçay,
- * L'aire d'accueil «l'Escale» à Thénioux,
- * L'espace de loisirs et de détente à Thénioux, sur le bord du Cher (ancien camping),
- * L'Auberge de jeunesse à Vierzon,
- * Les aires de camping-car.

1.2 Développement économique

c) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- * Etudes de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce,
- * Favoriser le maintien et le développement du commerce local en améliorant l'image et l'attractivité de leurs points de vente,
- * Encourager la mise en place d'une dynamique d'animation commerciale collective du commerce local,
- * Soutien, organisation et promotion d'événements et d'animations à vocation commerciale.

2. Compétences optionnelles

2.2 Politique du logement et du cadre de vie

- ❖ Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : *rédaction d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)*.

2.3 Création, aménagement et entretien de la voirie

- ❖ Pour les communes rurales (de moins de **2 500 habitants**) : aménagement, réhabilitation et entretien des voies publiques goudronnées inscrites au tableau de classement unique, ainsi que l'ensemble des places et parvis goudronnés ; les voies internes aux lotissements ne sont prises en charge qu'après création par les communes et inscription au tableau.
- ❖ Pour toutes les communes, ~~y compris celles de 2 000 habitants et plus~~ : création, aménagement, entretien des voies (bitume, voirie, trottoirs, caniveaux, panneaux de signalisation et d'information) à usage principal de desserte de Zone d'Aménagement Concerté, d'une Zone d'Activités ou d'un équipement qui auront été ou qui seront transférés.

2.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- ❖ *Acquisition, construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement des équipements sportifs et culturels suivants :*
 - Centre intercommunal culturel et de loisirs à St-Hilaire-de-Court,
 - 5 complexes sportifs : Genouilly, Graçay, St-Georges-sur-la-Prée, St-Hilaire-de-Court et Thénioux,
 - Terrain sportif et de loisirs aux Marnières à Dampierre-en-Graçay,
 - Centre nautique à Graçay,
 - Sentiers botaniques à Genouilly,
 - Parcours santé à Genouilly.
- ❖ *Équipements de loisirs :*
 - Réalisation et gestion d'une patinoire sur le site de la Société Française

2.5 Action sociale d'intérêt communautaire

Pour les communes rurales de moins de 2 500 habitants :

- ❖ *Les actions périscolaires en faveur de l'enfance et la jeunesse (3 à 17 ans) :*
 - La desserte ponctuelle du centre de loisirs de Vierzon,
 - Création, entretien et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement à Genouilly,
 - Toutes activités **extrascolaires** et périscolaires organisées par le centre de loisirs,
 - Soutien financier concernant l'organisation d'activités pédagogiques, périscolaires ou interscolaires assurées par :
 - L'USEP,
 - Les coopératives scolaires.

- ❖ *Les actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans) :*
 - Création et gestion d'une structure multi accueil à Genouilly,
 - Création et gestion d'un Relais Assistante(e)s Maternel(le)s Parents-Enfants (RAMPE) à Genouilly
 - **Entretien et gestion d'un Relais Assistante(e)s Maternel(le)s Parents-Enfants (RAMPE) à Foëcy,**
 - **Prise en charge jusqu'à 3 berceaux à la crèche située sur la Commune d'Allouis pour les familles issues de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avec priorité pour les familles de Foëcy,**
 - Création de points d'accueil pour les assistant(e)s maternel(le)s,
 - Séances récréatives.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/07 VOTE DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'établir le montant provisoire des attributions de compensation des communes membres pour 2019, comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Montant en Euros</u>
Dampierre-en-Graçay : attribution négative	-5 504,75 €
Foëcy : attribution positive	332 920,00 €
Genouilly : attribution négative	-10 519,64 €
Graçay : attribution négative	-8 067,92 €
Méry-sur-Cher : attribution positive	89 991,94 €
Nohant-en-Graçay : attribution positive	19 384,34 €
Saint-Georges-sur-la-Prée : attribution négative	-14 462,95 €
Saint-Hilaire-de-Court : attribution positive	

Saint-Outrille : attribution négative	19 383,66 €
Thénioux : attribution positive	-7 278,67 €
Vierzon : attribution positive	33 126,52 €
	7 169 513,77 €

- de notifier la délibération aux communes membres,
- de procéder au versement des sommes dues aux communes membres (attributions positives), et au recouvrement des sommes dues par les communes membres (attributions négatives),
- d'imputer la dépense et la recette au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/08 COUVEUSE D'ENTREPRISE SOLEN ANGELS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2019 à l'association SOLen ANGELS,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/09 MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON – CONVENTION D'OBJECTIFS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon une subvention de fonctionnement de 50 894 € pour l'année 2019 (1,5 € par habitant),
- d'autoriser le Président à signer la convention qui sera établie à cet effet,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

VOTE

**Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)
1 Non participation au vote : M.CRINI**

**DEL19/10 ASSOCIATION ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE) –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 1000 € au titre de l'année 2019 à l'association ADIE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

**DEL19/11 ASSOCIATION GEAR – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR
L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2019 à l'association GEAR,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

**DEL19/12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION AU SALON DE COIFFURE « AU FIL DU RASOIR »**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5000 € à Monsieur Guillaume PAJON –
Entreprise « AU FIL DU RASOIR » dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants
entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Guillaume PAJON –
Entreprise « AU FIL DU RASOIR »
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

1 Non participation au vote : MME NIEUL

**DEL19/13 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I - IMPLANTATION D'UNE
ENTREPRISE – CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ELEMENT AUDIOVISUEL**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la société ELEMENT AUDIOVISUEL ou à toute personne morale venant s'y substituer, des parcelles cadastrées section AH n° 421 et 424 de superficies respectives de 1164 m² et 361 m², sise ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE, à Vierzon moyennant le prix de 19 825 € HT (23 790 € TTC), soit 13 € HT le m²,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/14 ASSOCIATION ASTECH – ORGANISATION DE CAR TEC-INNO 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Fabienne MONTIGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'association ASTECH, dans le cadre de la manifestation CAR TEC-INNO 2019, une subvention de 6 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/15 GIP PROTOCENTRE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Fabienne MONTIGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder, au GIP PROTO CENTRE, pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 10 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

1 Non participation au vote : M.COUTURIER

DEL19/16 INITIATIVE CHER – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder, à l'association INITIATIVE CHER, pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 7000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

2 Non participations au vote : M. DUGUET, M. PIFFAULT

DEL19/17 ASSOCIATION ICERMA (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2019 à l'association ICERMA,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

1 Non participation au vote : MME NIEUL

DEL19/18 OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer à l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat de Vierzon » pour l'année 2019, une subvention de 10 000 €,
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)

2 Non participations au vote : M. DUGUET, M. AIT-SLIMANE

**DEL19/19 ASSOCIATION STR@T'EMPLOI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
POUR L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 3000 € au titre de l'année 2019 à l'association STR@T'EMPLOI,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/20 HABITAT SOCIAL – CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le document cadre des orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux, adopté par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) lors de sa séance du 03 décembre 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/21 PRESCRIPTION DU PLUIH ET MODALITES DE CONCERTATION – EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PLUIH

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De prescrire l'extension du périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat à l'ensemble du territoire communautaire Vierzon-Sologne-Berry ;
- De valider les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du PLUIH, tels que précédemment cités ;
- De fixer les modalités de la concertation avec le public, les associations locales, et tous les acteurs du développement du territoire concernés, selon les modalités décrites précédemment pendant toute la durée d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte, toute pièce ou tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à l'exécution de cette procédure de PLUIH ;
- D'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PLUIH ;
- D'autoriser le Président à demander toute subvention et compensation de dépenses qui pourraient être accordées pour l'élaboration du PLUIH par l'Etat ou tout autre organisme ;
- De solliciter la transmission du « porter à connaissance » par les services de l'Etat conformément à l'article L132-10 du code de l'urbanisme ;
- De consulter à leur demande, les personnes publiques associées, les présidents d'EPCI voisins compétents en urbanisme et les communes limitrophes ainsi que les associations

agrées conformément aux dispositions de l'article L132-12 et suivants du code de l'urbanisme.

CONFORMEMENT aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

Madame la Préfète du Cher,
Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher,
Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie,
Monsieur le Président de la chambre de l'agriculture et du Cher,
Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Cher,
Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB),

Les établissements publics porteurs de SCoT limitrophes,
L'autorité organisatrice de transport urbain de la ville de Vierzon,
Les bailleurs sociaux présents sur le territoire (France Loire et OPH du Cher), article L302-2 du CCH.
Les propriétaires ou gestionnaires de logements, et les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux sur le territoire intercommunal.

La délibération sera également transmise pour information aux EPCI limitrophes.

CONFORMEMENT aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la délibération de prescription sera affichée pendant un mois au siège de l'EPCI compétent et dans les mairies des communes membres concernées.

Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également inscrite au registre des actes administratifs de la communauté de communes.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/22 PLUIH – CIM – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les modalités de collaboration entre les communes membres et la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry telles que définies ci-dessus, après qu'elles aient été présentées en Conférence Intercommunale des Maires le 24 janvier 2019, pour élaboration du PLUIH ;
- d'autoriser Mr Le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ces modalités de collaboration.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

**DEL19/23 ACQUISITION DU CAMPING DE BELLON, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100),
PROPRIETE DE LA COMMUNE DE VIERZON**

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir le camping de Bellon et ses équipements, sis 115 route de Bellon à Vierzon (18100) propriété de la commune de Vierzon, d'une contenance de 2 ha 02 a 14 ca, correspondant aux parcelles d'assise respectivement cadastrées en section CI n° 133 d'une superficie de 85 a 83 ca, n° 395 d'une superficie de 42 a 17 ca, et n° 407 d'une superficie de 51 a 08 ca pour l'emplacement du camping, auxquelles s'ajoutent les parcelles n° 397 d'une superficie de 17 a 83 ca et n° 399 d'une superficie de 1 a 21 ca pour son parking, ainsi que des droits indivis avec Monsieur et Madame FLOQUET sur la moitié de la parcelle n° 400 d'une superficie de 04a 02 ca, étant précisé par ailleurs qu'il existe, de droit, une servitude de passage sur fond dominant privé de la parcelle cadastrée section CI n° 428 propriété des conjoints PASQUIER en tant que chemin d'accès au camping de Bellon à l'état d'enclave, actuellement cadastrée section CI n°462 après division parcellaire, l'ensemble sis, 115 Route de Bellon à Vierzon (18100), constituant une superficie de camping de 1 ha 79 a 08 ca et de parking de 23 a 06 ca, pour la somme de 159000 euros (cent cinquante neuf mille euros) net vendeur, suivant l'avis des Domaines,
- d'autoriser le Président à signer l'acte et tous les documents relatifs à cette acquisition,
- d'inscrire la dépense et le salaire du conservateur des hypothèques (soit 1/1000ème du montant de l'acquisition, soit : 159 euros (cents cinquante neuf euros), ainsi que les frais d'acte au budget, à compter de la date d'effet de cession.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/24 BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF - CAMPING DE BELLON, SIS 115 ROUTE DE BELLON A VIERZON (18100) – SOCIETE CAMPO'VILLAGE VIERZON/ SOCIETE HOLYDAY INVEST

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de contracter, au titre de l'opération d'intérêt général d'exploitation du camping de Bellon et de ses équipements, propriété de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, sis 115 route de Bellon à Vierzon (18100), un bail emphytéotique administratif avec la Société CAMPO'VILLAGE VIERZON en cours d'immatriculation au RCS de Perpignan (66000), représentée par son Président à venir, la Société HOLIDAY INVEST domiciliée 16, Avenue Pierre Cambres à Perpignan (66000), pour une durée de quarante années, prenant effet à compter de la date d'accusé de réception de la notification de la présente délibération adressée à la Société HOLIDAY INVEST, moyennant une redevance forfaitaire d'un montant annuel de
 - 1 000 € (mille euros) la première année au 1^{er} septembre 2019,
 - 1500 € (mille cinq cents euros) la seconde année au 1^{er} septembre 2020,
 - 2000 € (deux mille euros) la troisième année au 1^{er} septembre 2021,
 - 4000 € (quatre mille euros) la quatrième année au 1^{er} septembre 2022,
 - 5000 € (cinq mille euros) la cinquième année au 1^{er} septembre 2023 et de même pour les années suivantes jusqu'au terme du présent bail,

étant précisé que l'évolution de cette redevance se fera sur la base de l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ICL) à partir de la 5^{ème} année, et que l'ensemble des frais et coûts afférents à la publication du bail emphytéotique administratif seront à la charge de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à l'exception de la taxe de publicité foncière demeurant à la charge du preneur.

- d'autoriser le Président à signer l'acte et ceux afférents à celui-ci

- d'inscrire au budget principal la recette de redevance et la dépense liée à la publication de l'acte

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/25 MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU FOUZON –

Rapporteur : Paul PIETU

Considérant qu'à ce jour, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry adhère au Syndicat de la vallée du Fouzon en lieu et place de trois de ses communes membres, s'agissant de :

- ✓ la commune de Graçay
- ✓ la commune de Nohant-en-Graçay
- ✓ la commune de Saint-Outrille

et représentées par :

Commune de Graçay	Délégué titulaire : M. Michel ARCHAMBAULT Délégué suppléant : M. Gérard ROLLAND
Commune de Nohant-en-Graçay	Délégué titulaire : M. Jérôme CHANTELAT Délégué suppléant : M. Hervé PLESSARD
Commune de Saint-Outrille	Délégué titulaire : M. Claude BARBOUX Délégué suppléant : M. Alain LEBRANCHU

Considérant qu'en égard à la modification du périmètre du syndicat de la Vallée du Fouzon, incluant dorénavant une partie du territoire de la commune de Genouilly, il convient d'élire deux délégués supplémentaires au sein dudit Syndicat, soit un titulaire et un suppléant issus du conseil communautaire ou du conseil municipal d'une commune membre,

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

- ✓ **délégué titulaire : Michel LEGENDRE**
- ✓ **délégué suppléant : Danielle CLOCHARD**
- de notifier la présente délibération :

DEL19/28 MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL (SMAVAA)

Rapporteur : Paul PIETU

Considérant qu'en égard à la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA), emportant notamment nouveau mode de calcul de la représentativité au sein du comité syndical, il convient d'élire deux délégués supplémentaires au sein dudit Syndicat, soit un titulaire et un suppléant issus du conseil communautaire ou du conseil municipal d'une commune membre,

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

- ✓ **délégué titulaire : Jean-Claude TOUZELET**
- ✓ **délégué suppléant : Alain PAILLERET**
- de notifier la présente délibération à :
 - ✓ **Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA)**
 - ✓ **Aux délégués**

DEL19/29 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MUSIC ART'S » AU TITRE DE SON FONCTIONNEMENT 2019.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention à hauteur de 9 150,00 € à l'association « Music et Art' » au titre du fonctionnement 2019,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/30 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET POUR L'UTILISATION DES DECHETTERIES PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE FOËCY

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le président à signer la convention avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour l'utilisation des déchetteries,
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents y compris les avenants,

- d'inscrire les dépenses au budget.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL19/31 CONVENTION DE RESERVATION DE BERCEAUX A LA CRECHE «A PETITS PAS » SITUEE SUR LA COMMUNE D'ALLOUIS

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la convention relative à la réservation jusqu'à 3 berceaux à la crèche communautaire « A petits Pas » située sur la Commune d'Allouis,
- d'autoriser le Président, à défaut la Vice-Présidente chargée de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, à signer la convention à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier y compris les avenants,
- de désigner 2 délégués
 - o 1 élu pour la Commune de Foëcy pouvant être représenté par un agent
 - o 1 élu pour la Communauté de Communes pouvant être représenté par un agent

VOTE

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

A l'issue des opérations de vote, ont été élues

- o pour la Commune de Foëcy : Yvette JACQUELIN pouvant être représenté par un agent
 - o pour la Communauté de Communes : Laure GRENIER-RIGNOUX pouvant être représenté par un agent
- d'inscrire la dépense au budget principal.

Fait à Vierzon, le 12 Février 2019

Le Président,

François DUMON

